

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 42 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 11 septembre 2024

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, DUROCHÉ Michelle, CRINQUAND Mickaël, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Éric

Absents excusés : PETIT Léo qui a donné pouvoir à Mme DUROCHÉ Michelle
BOUILLET Kevin,

Secrétaire de séance : CART Odile

ORDRE DU JOUR :

- 1) Convention de groupement de commande concernant la Délégation de Service Public (DSP) pour l'assainissement
- 2) Location appartement communal : départ d'un locataire
- 3) Vente de bois feuillus du 2 octobre 2024 : prix de retrait
- 4) Étude de devis saloir
- 5) Rapports d'activités 2023 : Communauté de Communes, SIDEC, SYDOM
- 6) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

4) Affouage 2024-2025

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1) Convention de groupement de commande concernant la Délégation de Service Public (DSP) pour l'assainissement

Le Maire présente la convention de groupement de commande concernant la Délégation de service Public pour l'assainissement proposée par la Mairie d'Arbois.

La commune d'Arbois sera organisatrice pour lancer le marché et choisir l'opérateur puis chaque commune signera le marché avec l'opérateur unique retenu pour son réseau communal propre.

Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande et accepte que la commune d'Arbois soit la coordinatrice de ce groupement. Il autorise Madame le Maire d'Arbois ou son représentant à lancer la procédure et il autorise Monsieur le Maire de Pupillin à signer la convention de groupement de commande.

2) Location appartement communal : départ d'un locataire

Le Maire informe les conseillers que M. LEJEUNE Pierre quittera le logement situé au 29 Rue du Ploussard (logement avec jardin) le 21 octobre prochain. La caution lui sera remboursée en fonction de l'état des lieux.

Les membres du conseil fixent à l'unanimité le futur loyer à 500 € + 15 € de provision de charges (ordures ménagères).

3) Vente de bois feuillus du 2 octobre 2024 : prix de retrait

Le Maire informe les conseillers qu'une vente de gré à gré de bois résineux aura lieu le 2 octobre 2024. Ces bois situés dans les parcelles 15, 21 et 22 représentent 275 m³, principalement du frêne. Le conseil décide à l'unanimité de fixer un prix plancher à 50 € HT.

4) Affouage 2024-2025

- Rôle d'affouage

Pour être inscrit au rôle d'affouage, il faut être domicilié dans la commune avant le 1^{er} septembre de l'année en cours.

Le conseil décide de soumettre à l'affouage 2024/2025 les parcelles 12,15, 21 et 22.

- Règlement et tarif :

Le règlement est présenté par le Maire aux conseillers.

Les garants de la coupe sont : **M. CRINQUAND Mickaël, M. PACCARD Joël et M. MAIRE Pascal.**

Les affouagistes devront comme l'an passé, présenter en mairie une attestation d'assurance « responsabilité civile Chef de famille » et informer leur assureur de leur activité d'affouagiste-exploitant.

Il est rappelé que l'affouage doit être fait par la personne inscrite au rôle qui est seule autorisée à exploiter et qui est responsable des fautes éventuelles lors de l'exploitation. Des contrôles en forêt sont possibles par la MSA pour travail dissimulé.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, approuve le mode de partage par feu et le rôle d'affouage qui sera affiché. Il approuve le règlement d'affouage et ses annexes. Il fixe le tarif de l'affouage 2024/2025 à 4,00 € le stère.

La date limite d'inscription en Mairie est fixée au vendredi 11 octobre 2024 à 17h00.

La date du partage est fixée au samedi 19 octobre à 8h30. Toutes les personnes souhaitant prendre un affouage doivent être présents ou se faire représenter à ce partage.

Il est rappelé aux affouagistes qu'ils ont l'obligation de contacter le responsable de la commission bois (M. Mickaël CRINQUAND) pour le cubage avant le 31 juillet 2025.

Le tarif sera doublé pour la totalité du lot, pour tous les affouagistes qui n'auront pas terminé avant cette date.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération relative à l'affouage 2024/2025 proposée par l'ONF.

5) Étude de devis saloir

Après étude des différents devis, **le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis d'Aviet Motoculture d'un montant de 1 462,42 € HT pour l'achat d'un saloir.**

6) Rapports d'activités 2023 : Communauté de Communes, SIDEC, SYDOM

Ils sont présentés par le Maire, approuvés à l'unanimité et restent disponibles en Mairie.

7) Questions diverses

Le Maire informe les conseillers que la SOGEDO a adressé à la commune au mois de juillet un nouveau dossier de demande de dégrèvement. Il a rappelé la délibération du conseil municipal du 24 mars 2016 qui autorise le Maire à accorder un dégrèvement suivant la règle suivante : tarif normal jusqu'au double de la consommation moyenne des 3 dernières années, au-delà, exonération de 100 % du volume.

INFORMATIONS

Présentoir Hebdo 39 :

Le magazine Hebdo 39 est disponible gratuitement chaque semaine dans le couloir menant à la salle polyvalente (entrée gauche, bâtiment Mairie).

SICTOM / Redevance incitative / décompte des vidages :

Pour les professionnels, les vidages sont décomptés à compter du jeudi 2 Mai 2024. Si c'est votre cas, vous disposerez de 12 vidages inclus dans votre forfait par bac mis à disposition jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour les particuliers, les vidages seront comptabilisés à partir du lundi 2 septembre 2024. Vous disposerez alors de 6 vidages inclus dans votre forfait jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour rappel, la facturation de la Redevance Incitative est due à partir du 1^{er} janvier 2024. Les vidages et dépôts supplémentaires (décomptés du forfait proratisé) seront à payer sur la 1^{ère} facture de 2025.

Dates à retenir :

Vœux du maire : mardi 7 janvier 2025 à 19h

Assemblée Générale de l'ASCP : vendredi 17 janvier à 19h

Repas des anciens : samedi 18 janvier à midi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL

La secrétaire de séance
Odile CART